

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 4 février 2019
Séance du 21 janvier 2019

10 Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes FAZAL, LEHNER, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ATAKAYA

Pouvoir à :

M. AKABLI

Mme MEHADJI

Pouvoir à :

M. BOUKHACHBA

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

M. BOULHAMANE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme BARBETTE, M. MONTES 2

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, maire-adjointe, expose :

I. Créations de postes

Afin de permettre le bon fonctionnement des services, il est proposé aux membres du conseil municipal de créer des postes au tableau des effectifs.

❖ Pôle « Vie de la Cité »

Police Municipale

Suite à un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 22 novembre 2018, concernant un avancement de grade d'un agent sur le grade de brigadier-chef principal, il convient de créer un poste appartenant au cadre d'emploi des agents de police municipale à temps complet.

Centre de Supervision Urbain

Suite à un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 15 mai 2018, concernant un changement de filière, il convient de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet et de supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

❖ Pôle « Ressources »

DSIT

Suite à un avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire du 15 mai 2018, concernant un changement de filière, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet et de supprimer un poste dans le cadre d'emploi des adjoints d'animation.

maintenant !

II. Suppressions de postes

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs et suite aux demandes de création de postes énoncées plus haut, il convient de supprimer les postes inoccupés suivants au tableau des effectifs :

- 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 21 janvier 2019,
 Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu les avis de la Commission Administrative Paritaire en date des 15 mai et 22 novembre 2018,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 14

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de créer les postes suivants :

- 1 poste appartenant au cadre d'emploi des agents de police municipale à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;

Article 2 : d'autoriser la suppression des postes suivants (cette mesure étant sans incidence budgétaire) :

- 2 postes d'adjoints d'animation à temps complet ;
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.

Article 3 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.citoyen) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **0 5 FEV. 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...**0.7.FEV...2019**

et publication ou notification le ...**0.7.FEV...2019**

affiché le ...**0 5 FEV. 2019**

CREIL, le ...**0.7.FEV. 2019**

Maire de Creil
 Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
 Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

Envoyé en préfecture le 07/02/2019

Reçu en préfecture le 07/02/2019

Affiché le 05/02/2019

SLO

ID : 060-216001743-20190204-DLRG190204010-DE

[Faint, illegible text and a signature are visible in the lower right quadrant of the page.]